

LE PLAQUIN DE MADIC



Sommaire

Les informations communales

Page 2 à 12

Les finances communales

Les investissements de 2009

La fiscalité

Les numéros utiles

Location de la salle polyvalente

Déchetterie

Actualités et informations

- ⇒ Le repas des aînés
- ⇒ La mission agroalimentaire Cantal
- ⇒ Le recensement
- ⇒ Pour quand la téléphonie mobile à Madic ?
- ⇒ Le circuit VTT 9
- ⇒ Le point d'apport volontaire (Tri sélectif)



Nos associations

Page 13 à 14

Les Anciens Combattants

La Madicoise

L'A.C.C.A.

Le Comité des Fêtes



Madic, ses hameaux, son histoire

Page 15

Etat civil

Page 16

Le mot du Maire

Chers concitoyens,

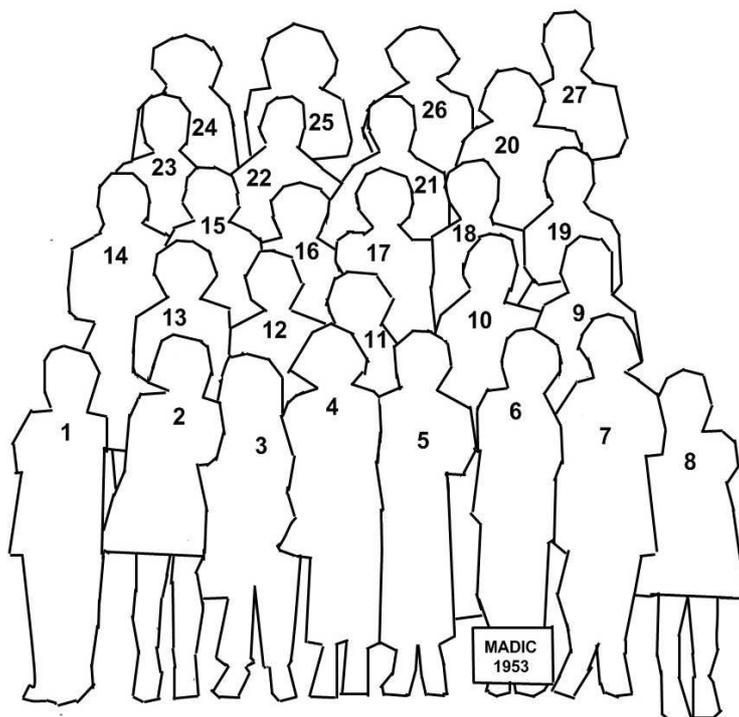
Vous avez été très nombreux à nous exprimer votre satisfaction à la sortie du premier exemplaire du «Plaquin de Madic», je vous remercie pour vos encouragements et vous invite à découvrir le deuxième numéro ; qui je l'espère vous donnera autant de plaisir que l'an dernier.

Bientôt deux ans que nous sommes à vos côtés, nous avons tous pris nos marques, chacun son rôle, ses missions. Vous n'êtes pas sans douter qu'il règne une certaine cohésion au sein du conseil municipal, un véritable esprit d'équipe. Cela me réjouit énormément et va permettre de bien faire avancer les projets de la commune.

Mais l'aboutissement de nos projets ne peut pas se faire sans aides, et pour les subventions, les portes se ferment peu à peu... Deux ans sans Dotation Globale d'Équipement en déposant des dossiers pourtant éligibles, ce n'est pas encourageant ! Heureusement le Conseil Général et cette année le Sénateur Jacques Mézard que je remercie ont bien voulu nous aider à financer nos réalisations 2009.

Je souhaite que l'année 2010 soit propice à l'accomplissement de tous vos projets, et qu'elle vous donne la santé pour les concrétiser.

Bonnes fêtes de fin d'année à tous.



1. André FOUILLADE
4. Alice GANDEBOEUF
7. Yvette MOINS
10. Roger MOINS
13. Renée SERVIERE
16. Louis CLAVIERE
19. François GANDEBOEUF
22. Jean-Claude MECHY
25. Ginette JACQUET

2. Mireille DAMO
5. Daniel MOINS
8. Colette RAYNAL
11. Rolande PELACHALE
14. René MOINS
17. Michel JACQUET
20. Nicole MUIZZO
23. Marie-Jeanne FOUILLADE
26. Yvette RAYNAL

3. Raymonde CLAVIERE
6. Lucien GREGOIRE
9. Odette RAYNAL
12. Colette QUEUILLE
15. Robert RAYNAL
18. Jean-Claude PELACHALE
21. Christian DAMO
24. Josette SERVIERE
27. Daniel MUIZZO

Informations communales



Les finances communales



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2008 :	127 974 €	
Charges à Caractère général	48 941 €	
	Entretien voies et réseaux	8 257 €
	Energie Electricité	10 807 €
	Entretien matériel roulant	2 236 €
	Fournitures de petit équipement	1 864 €
	Primes Assurances	3 014 €
	Carburants	3 064 €
	Fêtes et cérémonies	2 613 €
	Entretien de bâtiment	3 382 €
	Entretien de terrain	4 186 €
	Frais de télécommunication	1 539 €
	Fournitures Administrative	1 507 €
	Fournitures d'entretien	1 850 €
	Annonces et insertions	243 €
	Documentation générale et technique	696 €
	Eau et Assainissement	582 €
	Taxes Foncières	625 €
	Maintenance	586 €
	Frais Affranchissement	464 €
	Catalogues et imprimés	1 095 €
	Autres Rubriques Diverses	330 €
Charges de Personnel et frais assimilés	53 760 €	
	Salaire du Personnel	35 415 €
	Cotisations sur les salaires	18 179 €
	Médecine du Travail	166 €
Autres charges de gestions courantes	25 273 €	
	Indemnités élus	11 997 €
	Service incendie	6 886 €
	Subventions aux associations	6 048 €
	Autres Contribution obligatoires	193 €
	Subvention CCAS	150 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2008 :	183 426 €	
Produits des services et du domaine	7 539 €	
	Concessions Cimetière	100 €
	Redevances assainissement	5 312 €
	Redev. occupations du domaine Communal	1 027 €
	Location Salle Polyvalente	1 100 €
Impôts et taxes	111 933 €	
	Taxe Professionnelle	53 826 €
	Foncier Bâti	38 079 €
	Taxe Habitation	10 609 €
	Foncier non Bâti	5 149 €
	Autres Taxes	4 270 €
Dotations et Participations	54 293 €	
	Dotation forfaitaire	35 196 €
	Compensation au titre TP,exo TH et TF	6 024 €
	DGF	6 040 €
	Syndicat Electrique	4 352 €
	Dotation élus locaux	2 681 €
Autres produits de gestion courante	7 910 €	
	Location Logement	7 910 €
Autres Produits	1 751 €	
	Produits Exceptionnels et financiers	1 751 €



Les investissements de 2009



Voirie Communale :

108 197 € TTC

- ◆ **Travaux de voirie Rue du suc, impasse du puits et bas Rue de la Dordogne**



64 944 €

Travaux de 2008 reportés car réalisés et réglés en 2009



- ◆ **Supplément de travaux Voirie 2008**



15 253 €

- ◆ **Elargissement et revêtement de la voie communale d'Apcher (Estimation)**



28 000 €



Matériel Mobilier :

31 311 € TTC

- ◆ **Illuminations de Noël sur les candélabres (à venir suite aux travaux)**



5 000 €

- ◆ **Remplacement des radiateurs de la mairie et de l'appartement au dessus de la mairie**



4 943 €

- ◆ **Réaménagement et mise aux normes de l'aire de jeux municipale**



21 368 €

➔ **Voir Zoom Page 7**

Eclairage Public :

20 466 € TTC

◆ Eclairage public Rue du suc, impasse du puits et bas Rue de la Dordogne



11 085 €

Fourniture et pose de 14 candélabres, fouilles, massifs, raccordement

Montant total des travaux : 33 312 € subventionné à 40 % sur HT par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal (soit un allègement de 11 141 €).

A la charge de la commune 22 170 € (11 085 € en 2009 et 11 085 € en 2010)



◆ Prises guirlandes (en prévision d'achat d'illuminations de Noël) sur 8 candélabres neufs



1 198 €

Montant total des travaux : 1 799 € subventionné à 40 % sur HT par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal (soit un allègement de 601 €)

◆ Génie civil relatif à l'enfouissement du réseau téléphonique sur les travaux en cours



4 387 €

Pose fourreaux France Telecom, chambre de tirage, raccordements

◆ Enfouissement des réseaux secs (Basse Tension, France Telecom, Eclair.Public) suite à élargissement route d'Apcher



3 796 €

Montant total des travaux : 6 237 € subventionné à 40 % sur HT par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal (soit un allègement de 2 116 €)

Montant total des investissements 2009 :

159 974 € TTC

Investissement 2009 non réalisé et annulé :

◆ **Réalisation d'un vestiaire pour le stade de Football**



173 420 € TTC

Nous avons lors de l'élaboration du budget 2009 émis l'hypothèse de faire construire un vestiaire au stade de Football (sous réserve de l'obtention des aides demandées).

Les bons résultats de l'équipe locale, la problématique de concilier la location de notre Salle Polyvalente et son utilisation comme vestiaire par les footballeurs, mais aussi par les autres associations, Cyclos Réunion, La Madicoise, faisaient qu'un tel équipement s'avérait indispensable.

Le coût du vestiaire peut sembler excessif mais la réalisation d'un tel local : un ERP de 5^{ème} Catégorie (Etablissement Reçevant du Public) est soumis à certaines règles d'aménagement qui engendrent des plus-values au projet.

Nous étions parti sur une aide de financement de 60 %, soit 40 % en DGE et 20 % autres (Enveloppe Parlementaire Ministériel et Fédération de Football)

Le dossier que nous avons déposé en DGE avait les critères requis (développement durable, construction bois) mais en dépit de son éligibilité, il n'a pas été retenu par l'Etat en raison "des priorisations et des arbitrages réalisés".

De plus, en septembre L'Olympique de Madic ne reprenant pas la saison sportive, le projet a été annulé.



Le Financement de ces investissements

◆ Subventions Fond d'Equipeement des Communes (FEC) Conseil Général du Cantal Report 2008	10 772 €
◆ Subventions Fond d'Equipeement des Communes (FEC) Conseil Général du Cantal sur travaux Apcher	6 500 €
◆ Subventions Parlementaire de Jacques Mézard Sénateur du Cantal pour les travaux d'élargissement de la voie communale d'Apcher	5 000 €
◆ FCTVA (Reversement de la TVA sur investissement de 2007)	1 700 €
◆ Dotation des amortissements (Réseaux assainissement ,eaux, Frais d'étude)	4 800 €
◆ Autofinancement par la commune	131 202 €
	<hr/>
	159 974 €



La fiscalité



2008 Impositions perçues au profit	Taxe d'habitation	Taxe foncière (bâti)	Taxe foncière (non bâti)	Taxe profession- nelle	Total
de la Commune	10 609 €	38 079 €	5 149 €	53 826 €	107 663 €
de l'Intercommunalité	5 807 €	12 777 €	2 512 €	13 082 €	34 178 €
du Département	13 271 €	31 838 €	325 €	37 014 €	82 448 €
de la Région		9 591 €	50 €	10 115 €	19 756 €
Total	29 687 €	92 285 €	8 036 €	114 037 €	244 045 €

En 2009, les taux communaux n'augmentent pas

Zoom

SUR UN INVESTISSEMENT 2009

Lieu de vie très apprécié de tous dans notre commune, l'aire de jeux du bourg de Madic datait déjà de 1996. Toutes les règles de sécurité avaient été respectées lors de sa création mais, aujourd'hui, treize ans ont passé et certains jeux étaient à réparer et à remettre en conformité vis à vis de la sécurité.

Conscient qu'une grande vigilance s'impose pour aménager cette aire collective de jeux en toute sécurité. Nous avons aussi eu aussi la volonté de la réaménager, de l'étoffer.



Nous avons du remplacer la balançoire et choisi de rajouter plusieurs structures :

- ⇒ **Apollo** : Jeux d'équilibre et à grimper
- ⇒ **Astrolab** : Petits jeux à thèmes (plate-forme à grimper)
- ⇒ **Duo** : Jeux sur ressorts
- ⇒ **La casa** : maisonnette
- ⇒ Table de jeu



Par ailleurs, le sol composé d'une épaisseur de sable ne répondait plus aux normes de sécurité. Nous l'avons remplacé par du gravillon roulé (qui est un excellent amortissant). Il est naturellement drainant et il est souhaitable qu'il soit de petit calibre pour éviter que les enfants ne s'en servent comme projectiles.

Coût des travaux : 21 368€ TTC

Fourniture et installation des jeux (Société PROLUDIC) : 16 235€ TTC
Aménagement du sol de l'aire en gravillon roulé (fourniture et pose) : 5 133€ TTC



Les numéros utiles



LES URGENCES



POMPIERS18 SAMU15
TOUT MOBILE112

GENDARMERIE DE YDES..... 04 71 40 80 17

ELECTRICITE (EDF Dépannage) 0810 333 015

EAU (S.I.D.R.E. YDES) 04 71 40 81 20



LES SERVICES



COMMUNAUTE DE COMMUNES SUMENE-ARTENSE

Services à la personne : ➤ Transport scolaire
➤ Portage de repas à domicile
➤ Prestations funéraires

Gestion des déchets : ➤ Collecte des ordures ménagères
➤ Suivi du traitement du tri sélectif

Tél. : 04 71 40 62 66 FAX : 04 71 40 50 82

ccsa.champs@wanadoo.fr



RBA FM Auvergne-Limousin

Tél. : 05 55 96 73 26 FAX : 05 55 96 84 09



Location de la salle polyvalente



Réglementation :

Marie-Jo MAZZI gère la location de la salle (Tél. : 04 71 40 87 46). Un état des lieux sera établi et une caution sera demandée (fixée à 200 €).

Rappel :

Assurance : Tout locataire doit fournir une attestation d'assurance (Responsabilité civile).

Associations : La salle est prêtée gracieusement aux associations de la commune.

	Habitant la commune	Hors commune
Été (01/05 au 30/09)	100 €	200 €
Hiver (01/10 au 30/04)	150 €	250 €



Déchetterie



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DECHETTERIE

Période d'été : Mai à Septembre

LUNDI	9 H – 12 H / 14 H – 17 H
MERCREDI	9 H – 12 H / 14 H – 18 H
JEUDI	9 H – 12 H / 14 H – 18 H
VENDREDI	9 H – 12 H / 14 H – 18 H
SAMEDI	8 H – 12 H / 14 H – 17 H



05

55

96

78

44

Période d'hiver : Octobre à Avril

LUNDI	9 H – 12 H / 13 H 30 – 17 H 30
MERCREDI	9 H – 12 H / 13 H 30 – 17 H 30
JEUDI	9 H – 12 H / 13 H 30 – 17 H 30
VENDREDI	9 H – 12 H / 13 H 30 – 17 H 30
SAMEDI	9 H – 12 H / 13 H 30 – 17 H 30



Le repas des Aînés



Le samedi 20 décembre 2008, Christophe Morange, entouré de son conseil municipal a convié nos aînés à déjeuner à l'Auberge du Lac. C'est dans une ambiance chaleureuse et détendue que s'est déroulé le repas où vingt deux Madicois de plus de 65 ans ont pu apprécier la cuisine d'Eric Serre. L'assemblée s'est ensuite rendue à la salle des fêtes, rejoindre les enfants qui attendaient le Père-Noël.

La mission agroalimentaire Cantal

Le 9 septembre, une vingtaine de chefs d'entreprises agroalimentaires se rendaient chez APIFLOR, la biscuiterie artisanale de Mr et Mme ESTAGER.

Cette entreprise emploie 6 salariés et fabrique des biscuits apéritifs aux fromages d'Auvergne, des croquants, des pains d'épices et plus récemment une gamme de cakes.

Vers 13 h, accompagnés de Mr Stéphane Briant, Conseiller Général, Mr Gérard Leymonie, Président de Cantal Expansion et Conseiller Général et de Mr Christophe Morange, Maire de Madic, les participants se sont retrouvés autour d'une excellente table à l'Auberge du Lac.

Ces rencontres ont pour objectif de favoriser le développement des entreprises cantaliennes de l'agroalimentaire, de créer une véritable dynamique promotion, communication en France et à l'export.



Le recensement

Toute la population de Madic sera recensée entre le 21 janvier et le 20 février 2010,

Madic, comme toutes les communes de moins de 10 000 habitants, fait l'objet d'une collecte tous les cinq ans auprès de l'ensemble de sa population. Madic est recensé en 2010.

Notre agent recenseur, Claude Fouillade, se rendra à votre domicile.

Il vous remettra une feuille de logement, un bulletin individuel pour chaque personne vivant dans le logement recensé et une notice d'information. Il pourra vous aider à remplir les questionnaires et les récupérera lorsque ceux-ci seront remplis. **Merci de lui réserver le meilleur accueil.**

Votre réponse est importante ! Participer au recensement est un acte civique, mais aussi une obligation légale en vertu de la loi du 7 juin 1951 modifiée.

Toutes vos réponses sont confidentielles. Elles sont transmises à l'Insee et ne peuvent faire l'objet d'aucun contrôle administratif ou fiscal.



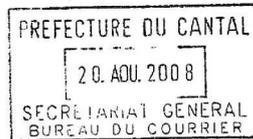
Pour quand la téléphonie mobile à Madic ?



PREFECTURE DE LA REGION AUVERGNE

SECRETARIAT GENERAL
POUR LES AFFAIRES REGIONALES

Clermont-Ferrand, le 18 AOUT 2008



Monsieur le Maire,

Le Gouvernement a décidé d'inclure dans le plan de couverture des « zones blanches » en téléphonie mobile de nouvelles communes afin de couvrir certaines zones qui avaient pu être mal identifiées lors du recensement initial effectué en 2003.

Le comité de pilotage national, réuni le 6 juin dernier, a ainsi validé la liste définitive des 364 communes supplémentaires identifiées en tant que telles.

Parmi celles-ci, figurent 26 communes en région Auvergne dont votre commune.

Afin d'engager sans tarder les opérations de couverture de ces communes, je réunirai prochainement un comité de pilotage régional associant les conseils généraux et les opérateurs concernés.

Les différentes remontées d'information régionales permettront à l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) et au comité de pilotage national de valider, avant la fin de l'année, le programme d'actions de nature à compléter le plan cellulaire national.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération.

Pour le Préfet de région absent,
Le Secrétaire Général pour les Affaires
Régionales

Jean-Noël CHAVANNE

Comme vous pouvez le voir dans ces courriers, Région et Département sont conscients de notre problème de réception en téléphonie mobile.

Mais malheureusement, à ce jour, nous n'avons toujours pas été contacté par les services concernés : nos demandes d'explications et de délais sont restées vaines.

Que 2010 soit propice à l'aboutissement de cette requête, nous l'attendons tous et nous ne manquerons pas de clamer régulièrement ce désagrément à qui de droit ...



17 DEC. 2008

Aurillac, le 9 décembre 2008

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES,
D'APPUI AUX COLLECTIVITÉS, DE LA PROSPECTIVE
ET DES SYSTEMES D'INFORMATION

Affaire suivie par : Fabien MIEDZIANOWSKI
☎ Téléphone : 04.71.46.20.26
☎ Fax : 04.71.46.99.74
email : fmedzianowski@cg15.fr

Monsieur le Maire,

Pour faire suite au plan de résorption des zones blanches en téléphonie mobile, j'ai le plaisir de vous informer que j'ai obtenu auprès de l'Etat que votre commune soit inscrite en phase 3.

A ce titre, un relais de téléphonie mobile desservant votre commune pour le compte des trois opérateurs sera installé par le Conseil Général fin 2009 – début 2010.

Mes services prendront contact avec vous en début d'année afin de définir les contours de notre collaboration sur ce dossier (recherche de terrains, négociations, ...).

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président du Conseil Général,

Vincent DESCOEUR

Le circuit VTT 9

En juin 2008, en concertation avec la Communauté de Communes Sumène-Artense, nous avons œuvré à la réhabilitation du chemin rural allant de « La Croix de Guilhem » à « La Tuilerie ».

Des travaux d'élagage et de clôtures ont été réalisés, ainsi que la sécurisation de la partie escarpée au-dessus de la Dordogne vers « Les Deux Eaux » avec la pose de Barrières en bois.



Ce chemin est inscrit depuis quelques années au P.D.I.P.R. (Plan Départemental des Itinéraires de Randonnée) et au Plan Local de Randonnée de la C.C.S.A. qui a à charge son entretien.

Un petit rafraîchissement au printemps 2009 a été fait, afin que marcheurs, vététistes et cavaliers en profitent pleinement tout l'été et en toute sécurité.

Dans un même temps, une buse «Ecopal » a été posée afin de reprendre le ruisseau qui traverse le chemin du « Bois de la Coupe ».

La municipalité de Madic remercie les agents de la Communauté de Communes pour leur intervention et leur efficacité.

Le point d'apport volontaire (tri sélectif)

La collecte sur les points d'apport volontaire permet la valorisation des déchets ménagers et minimise le coût de traitement des ordures ménagères.

Sur le territoire du SYSTOM en 2008, 384 T de verre, 196 T de papier et carton, 96 T de corps creux (emballages) ont été récupérés. En 2009 ces chiffres augmentent, mais ce n'est pas gagné pour autant, il faut être vigilant, les erreurs de tri coûtent cher, des camions entiers sont refusés car mal triés et coûtent un voyage supplémentaire vers l'incinérateur.

Le respect du mode de tri est important, en cas de doute, il est préférable de jeter le produit dans la poubelle traditionnelle.

D'autre part, nous devons avoir conscience que, à réception, se sont des personnes qui trient manuellement ces emballages et que la plupart du temps ces travailleurs sont en réinsertion professionnelle.

Tous les lundis, un agent de la Communauté de Communes Sumène Artense évalue le taux de remplissage des containers et transmet l'information pour enlèvement.

Cet été, l'entreprise chargée d'assurer le vidage, a rencontré des aléas, ne lui permettant pas le ramassage des containers (notamment le verre), qui se sont trouvés rapidement saturés.

Des déchets ont été déposés autour des containers et le «Point Propre» est vite devenu un «coin très sale».

Quelques petits conseils pour optimiser le remplissage :

- rétractez les bouteilles d'eau (elles sont souvent prévues à cet effet),
- démontez les cartons (boîtes de gâteaux, suremballages des yaourts...), en évitant de mettre les gros cartons qui doivent être déposés à la déchetterie.
- si le container est plein : merci de ne pas tout laisser à côté, mieux vaut revenir plus tard.



Nos associations



L'Amicale des Anciens Combattants de Madic



Président : **Vittorio CRESCI**

Vice-président : **Didier DEMONT**

Secrétaire : **Jean CHARRIERE**

Trésorier et Porte-drapeau : **Pierre AUPAGE**



Cérémonie du 11 Novembre 2009

La première association d'anciens combattants a été créée en 1976, Martin Queuille en avait la présidence.

Cette association tombera peu à peu en désuétude et sera relancée activement le 8 mai 1990, par un nouveau Président Vittorio CRESCI .

En septembre 2003, ses membres décident de se rallier à la FNACA du Canton de Saignes mais en conservant l'identité de l'association à Madic pour organiser les cérémonies locales.



La Madicoise



Le 23 août, seize marcheurs et cinquante sept coureurs ont répondu présents à la satisfaction de Didier Magne, l'organisateur de la quatrième édition de cette épreuve.

Cette année encore un nouveau record pour les 11 km, obtenu en 43:43 par David Perrot (touriste brestois).

Quant aux féminines, Geneviève Troupel battait son propre record de l'an passé. Côté 22 km, le vainqueur : David Billonnet en 1h37. Chez les filles : Marie-Dominique Caldamaison.

Une fois de plus, les participants ont apprécié la qualité de l'organisation et des chemins.



Les vainqueurs de l'Édition 2009



L'A.C.C.A.



L'A.C.C.A. de Madic connaît une certaine stabilité dans ses effectifs puisque si un chasseur n'a pas repris sa carte 2009-2010, un nouveau, Jacques Valmier de la Baraquette, est venu rejoindre le groupe des 18 qui constitue la société « La Bécassine ». L'A.C.C.A. tient cette ancienne appellation du fait qu'elle comporte quelques marais autour du lac, en particulier le « Pré de Besse », lieu de prédilection des demoiselles au long bec !

La saison écoulée a été particulièrement faste en ce qui concerne la chasse au sanglier (9 animaux prélevés). Quant au plan de chasse assez réduit par les instances fédérales, les chasseurs Madicois n'ont eu aucune peine à le réaliser. Ils regrettent cependant ne pas réussir à prélever un cerf ou une biche pourtant aperçue en début de saison dernière, mais ils gardent espoir, bien que lors de la récente opération de comptage en Artense des 4 et 5 octobre, cinq bénévoles de la société n'aient pas réussi, malgré des heures d'observation par corps, à localiser le moindre animal. L'attribution en bracelets de chevreuils a été augmentée cette année (7 au lieu de 5) et lors des battues, les participants s'obligent à une certaine régulation, évitant le tir de grosses femelles ou de faons, et privilégiant le tir du brocard. La chasse du faisan est fonction des lâchers (une centaine cette année) mais on déplore la prolifération des renards, grands prédateurs de l'espèce.

Dans les projets de l'association, la construction d'une maison de la chasse conforme aux règles élémentaires de l'hygiène, et respectant l'éthique de cette activité ancestrale, et à l'étude. Beaucoup d'autres A.C.C.A. de communes environnantes sont déjà équipées. Les responsables de l'A.C.C.A. projettent dans un premier temps, de rencontrer la municipalité pour envisager une solution..



Le Comité des Fêtes



Le 20 décembre 2008

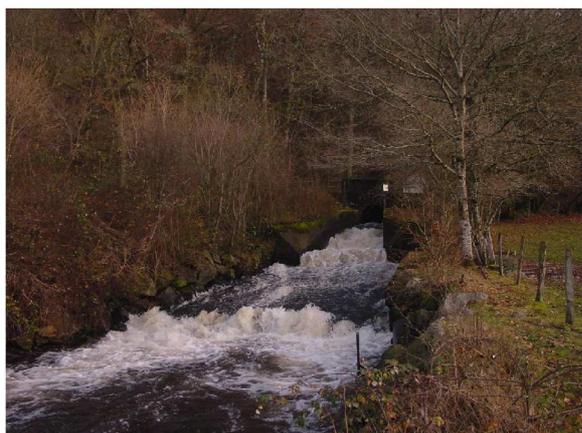
Le Père-Noël, tant attendu, n'a pas oublié de passer dans notre village pour combler les 25 enfants âgés de 0 à 10 ans (CM2). Après la distribution des cadeaux, enfants, parents et aînés ont dégusté la traditionnelle bûche de Noël offerte par Cathy et Eric Serre.

Merci au Père-Noël et au Comité des Fêtes pour cet après-midi convivial !

Madic, ses hameaux, son histoire

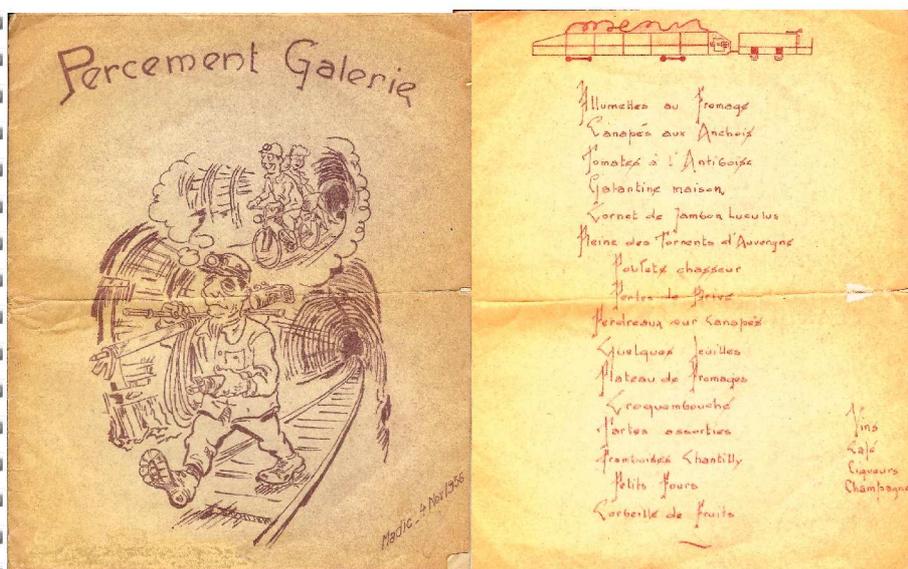


Le Tunnel de Madic



Un décret du 20 décembre 1956 paru au Journal Officiel, paraphé par Guy Mollet et Paul Ramadier entre autres, approuvait un avenant aux cahiers des charges relatif à l'aménagement de la Haute Dordogne. En fait, le secrétaire d'état à l'industrie et au commerce d'une part et la société national des chemins de fer français, convenaient de l'ouverture de travaux ayant pour objet la captation des eaux de la Sumène au pont de Saignes et leur dérivation vers la Dordogne à l'amont du barrage de Marèges, et au travers du lac de Madic. Ces travaux ayant pour but un apport complémentaire d'environ 1090 Kw relatif à un débit de près de 10 m³ à la seconde. En tout état de cause, et quelle que soit la période, cette dérivation ne pouvait

fonctionner si le débit de 110 litres par seconde n'était pas atteint au pont de Bassignac. Ce qui peut expliquer l'absence d'écoulement à certaines périodes de l'année. Afin de compenser les dommages piscicoles, le concessionnaire s'engageait à fournir à la partie en aval de ce captage, des alevins de truites pour un montant déterminé. Débutèrent donc, quelques années plus tard, les travaux difficiles de percement du tunnel, auxquels participèrent des personnels spécialisés, dont certains madicois ou bortoïsiens. Ce tunnel d'une longueur de 2700 mètres, de 5 millimètres de pente par mètre, vit donc les premiers « coups de pioches » en 1958, provoquant une activité que l'on imagine dans notre village (voir ci-dessous le repas d'inauguration). Sans vouloir insister dans les détails techniques, cette galerie de 1,80 mètres de large pour 1,90 de haut, d'une épaisseur de 20 centimètres passe à 67 mètres sous la Baraquette et 121 mètres sous le Beil ! Il fallut ensuite canaliser les eaux de la Sumène en aval du lac, par un chenal de 960 mètres de long, L'amplitude des variations du niveau du lac fut de ce fait, bien réduite, et ce déversoir fut aménagé de façon à recevoir les eaux de drainage des terrains environnants, Le biotope fut quelque peu bouleversé, C'est ainsi que les premières truites furent capturées sur le lac, classé de ce fait en 1ère catégorie pour revenir beaucoup plus tard à la 2ème catégorie. La qualité des eaux du lac s'est hélas depuis nettement détériorée...



Informations techniques des
Archives de l'Usine de Marèges
fournies par le chef de groupement :
Mr Philippe Castel
Mise en forme et photo :
Christian Mazzi

Etat civil



Naissances



Benjamin ROUZIER

Le 28 avril 2009 à Aurillac



Mariages



Sacha THOUMÉLOU
et **Célia PERSIANI** Le 07 août 2009

Richard LUC
et **Sara BONTOFT** Le 22 août 2009

Thierry CHAIVIALLE
et **Marie-Christine ZANETTI** Le 26 septembre 2009

Joël LEBLANC
et **Annie QUEUILLE** Le 10 octobre 2009

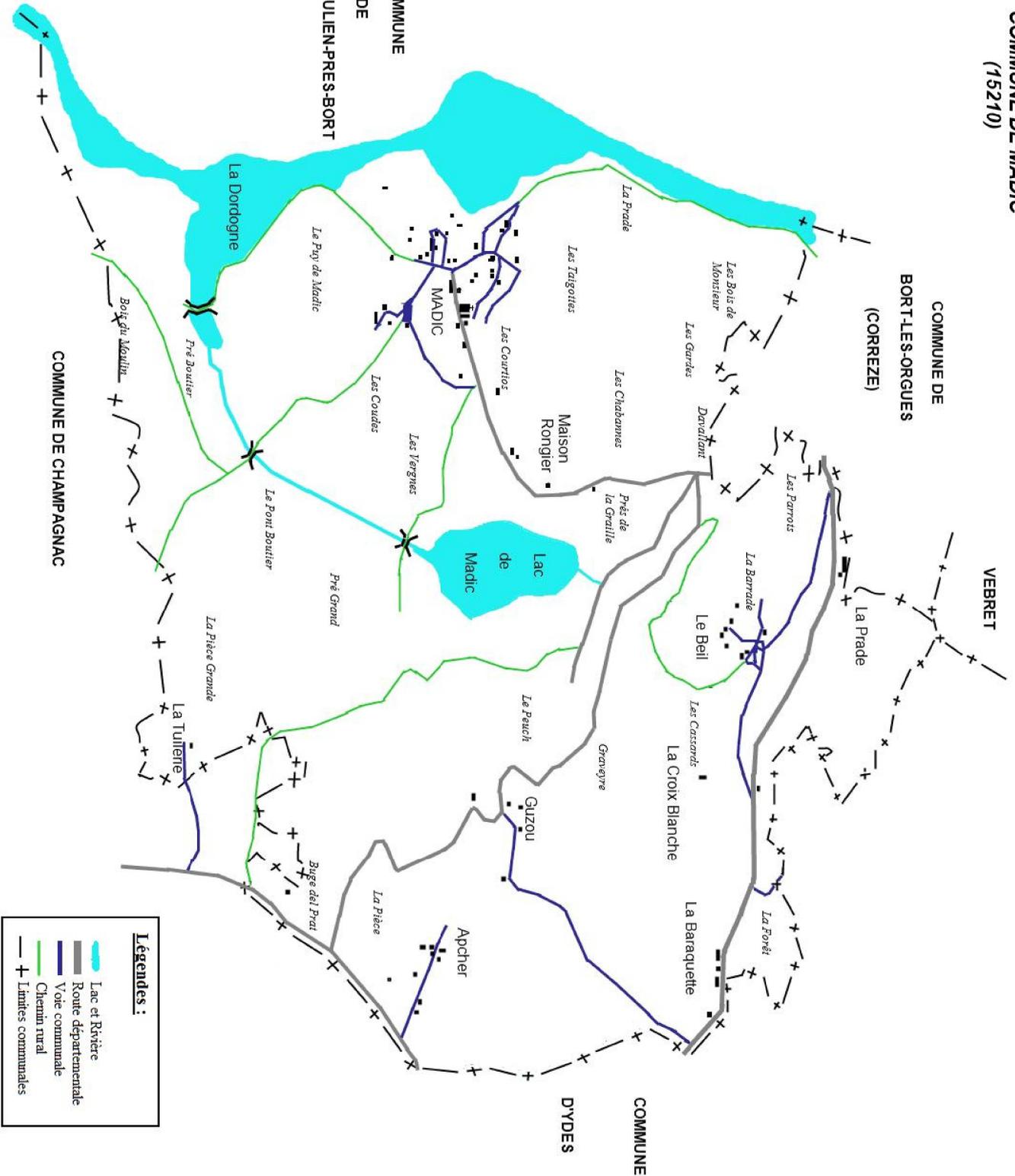
COMMUNE DE MADIC (15210)

COMMUNE DE
VEBRET

COMMUNE DE
BORT-LES-ORGUES
(CORREZE)

COMMUNE
D'YDES

COMMUNE
DE
SAINT-JULIEN-PRES-BORT



Légendes :

- Lac et Rivière
- Routte départementale
- Voie communale
- Chemin rural
- Limites communales

République Française



Mairie de Madic

CANTAL

15210

Téléphone : 04 71 40 82 16 Télécopie : 04 71 40 86 34

Directeur de publication :

Christophe MORANGE

Rédactrice en chef :

Laurence RODDE

Conception / Réalisation :

Mireille LEYMONIE

Marie-Jo MAZZI

Laurence RODDE

Christophe MORANGE

Photos :

Christian MAZZI